

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 76 (1981)
Heft: 6-fr

Artikel: Patrimoine national et ISOS
Autor: Schüle, Rose-Claire / Aebi, J. Peter / Heusser-Keller, Sibylle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patrimoine national et ISOS

On a constaté parfois, dans le domaine du folklore, que le savant trop familiarisé avec l'objet de sa recherche perd l'acuité de vue qui permet d'embrasser l'ensemble des problèmes; la routine en fait un observateur superficiel qui se perd dans les détails. N'en est-il pas de même pour nous, ligueurs du patrimoine national? Un toit de pierre, une couverture de tavillons, des formes de fenêtres, ne nous font-ils pas perdre l'ensemble de vue? N'oublions-nous pas, devant quelques remarquables édifices, le bourg lui-même avec ses problèmes d'aménagement et de préservation des espaces?

L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) peut et doit être une aide pour les sections cantonales et locales de la Ligue suisse du patrimoine national (LSP). Elaboré dès le début avec la collaboration de spécialistes LSP, il mentionne certes dans ses commentaires d'importants monuments et attire l'attention sur les dangers qui les guettent; mais il est consacré avant tout – comme son nom l'indique et comme l'exige le mandat fédéral – aux localités considérées dans leur ensemble (structure et aspect extérieur). M^{me} Sibylle Heusser, qui n'a pas seulement mis au point la méthode d'inventoriage mais a contrôlé de très près les illustrations de ses collaborateurs, les discutant parfois opiniâtrement, nous fait faire d'étonnantes découvertes en des lieux que nous croyions bien connaître.

La LSP trouvera dans ces images de l'ISOS une aide compétente pour toutes les questions de protection des localités au point de vue des espaces et des volumes. Chaque zone y est présentée en fonction de son importance dans la localité – je n'entre pas ici dans les détails techniques, qui font l'objet d'un autre article – et nous offre par là un élément de décision qui, jusqu'à présent, faisait souvent défaut. Soulignons cependant que cet inventaire, dont beaucoup de ligueurs du patrimoine national attendent une solution à tous leurs problèmes, ne saurait être confondu avec une ordonnance de protection. Il a certes valeur impérative, en matière urbanistique, pour la Confédération, autant qu'il n'existe pas d'intérêt supérieur qui s'y oppose; mais pour les cantons et les communes, il n'a qu'une valeur indicative et exemplaire.

L'ISOS et ses classifications sont souvent importants pour nous en ce sens qu'ils nous donnent un aperçu de la Suisse entière et de tous ses lieux habités. Certaines valeurs sont ainsi insérées dans une échelle de portée générale, qui nous préserve, sur le plan local, d'une surestimation ou d'une sous-estimation des édifices ou des localités. Mais le ligueur du patrimoine national ferait erreur en s'imaginant que le travail est désormais achevé et que nous n'avons plus qu'à exhiber l'inventaire pour qu'un objet soit protégé ou sauvé. L'ISOS est une aide importante, mais non une arme. Nous devons continuer à lutter avec les moyens dont nous disposons, chaque fois que cela s'avère nécessaire. L'inventaire fédéral peut néanmoins nous ouvrir les yeux et nous montrer où il y a lieu d'intervenir.

*Rose-Claire Schülle,
présidente LSP*

L'ISOS et sa méthode de travail

Aperçu et base de décision

Lors d'une conférence de presse, le 26 novembre, le Conseil fédéral a présenté la première liste de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (sigle allemand et unique: ISOS). Notre pays, premier en Europe, dispose là d'une méthode d'inventoriage qui concerne aussi bien les villages que les villes, les bourgs moyenâgeux que les quartiers du XIX^e et du XX^e siècle. L'ISOS comprend toutes les localités suisses dignes de protection et aide les spécialistes et les autorités politiques à remplir leurs tâches urbanistiques.

Jetons un coup d'œil en arrière: c'est en décembre 1973, soit près de sept ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, qu'ordre a été donné de dresser cet inventaire. Il a été précédé, depuis mars 1972, de l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire. Lors de l'élaboration de l'AFU par les cantons, les sites construits les plus précieux, y compris leur environnement, avaient déjà été indiqués et les zones de protection correspondantes délimitées. Ce travail constitua l'une des bases de l'élaboration de l'inventaire fédéral, même si en l'occurrence les résultats en étaient très inégaux suivant les cantons. Ces différences résultèrent vraisemblablement de la procédure ayant conduit à la sélection des sites construits, qui devaient satisfaire uniquement à des critères de comparaison au niveau cantonal et non national.

L'appréciation des sites construits selon leur valeur nationale, régionale ou locale, réalisée par la *Ligue suisse du patrimoine national* (en 1972), se révéla moins utile, dans la mesure où manquaient à ce travail une liste de critères explicites et une méthodologie cohérente. De même, les autres inventaires en cours, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, ne présentèrent pas davantage une aide substantielle dans le cadre de la tâche à accomplir. En effet, ou bien ces inventaires se restreignaient à un type précis d'agglomération ou à l'une de leurs composantes caractéristiques (centre-ville par exemple), ou au contraire, ils abordaient le problème par le relevé de détail des bâtiments, pris individuellement, leur appréciation et leur classement s'effectuant dans le cadre d'une grille de référence, dominée par les préoccupations historico-architecturales – approche du problème à rejeter dès le début en fonction de l'ampleur prévue de l'inventaire. De même, l'inventaire ne pouvait se fonder sur une littérature spécialisée, le plus souvent inexistante, sauf dans le cas de certaines villes et petites villes, mais devait utiliser des données universellement accessibles.

La méthode d'inventoriage

Il fallut trouver un autre type d'inventaire, permettant de maîtriser le problème que pose le relevé des 7000 sites, répartis dans 3029 communes, constituant le patrimoine construit de la Suisse. L'unité de référence de l'inventaire ne pouvait être ni la structure ni le patrimoine ancien d'une agglomération unique ou d'un type d'agglomération donné, mais bien la multiplicité même des localités, marquées par les influences architectoniques européennes les plus diverses, ainsi que par les différentes formes de paysage et les nombreux types de culture du sol. Il s'agissait donc d'élaborer une *méthode d'inventoriage*, de déterminer un type d'inventaire, et de fixer des critères d'appréciation des sites construits, qui puissent tenir compte de la grande variété des localités à passer en revue. De prime abord, on doit renoncer aux éléments susceptibles d'être retenus par les services cantonaux ou locaux, qui ont plus de temps disponible et une meilleure connaissance des lieux. La méthode d'inventoriage s'est inspirée surtout des principes suivants:

- *Même un village ou un hameau peuvent être d'importance nationale, si leur substance architecturale est intacte et caractéristique de leur région;*
- *Des quartiers du XIX^e siècle ou du début du XX^e ne sont pas, a priori, de moindre valeur que des villes médiévales ou des faubourgs du XVI^e siècle, s'ils illustrent authentiquement l'époque de leur construction;*
- *Même un site dépourvu de précieux édifices peut être d'importance nationale, s'il constitue un ensemble architectural de grande qualité;*
- *Un inventaire de sites construits qui se sont tous formés au cours de plusieurs siècles est un «instantané» pris pendant une évolution; il ne doit pas être rigide et définitif, mais conçu de telle sorte que des me-*

Une importante partie de l'ISOS est constituée par la reproduction photographique des éléments du site. Ici, une page de l'inventaire de la commune d'Evolène (photo ISOS).

F

CT. DIST. COMMUNE

SITE

FILM NO

VS

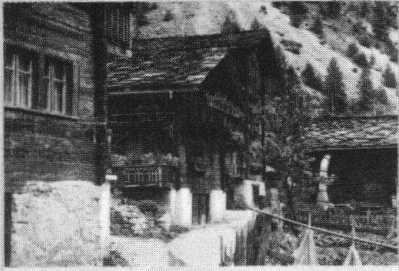
5

Evolène

- Evolène

PHOTOS

3963



82



88



94



83



89



95



84



90



96



85



91



97



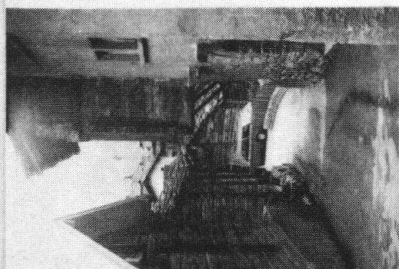
86



92



98



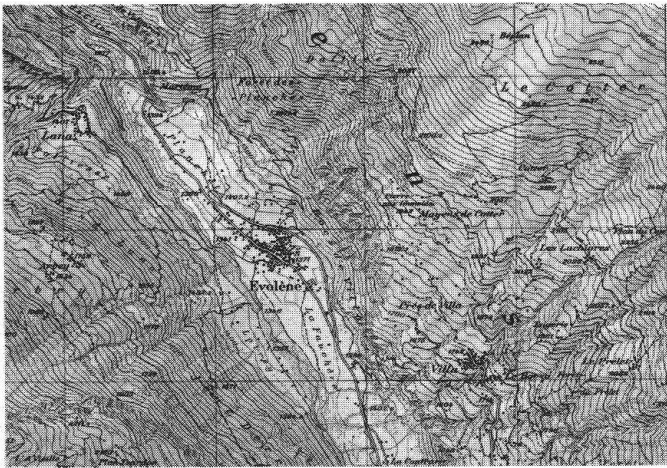
87



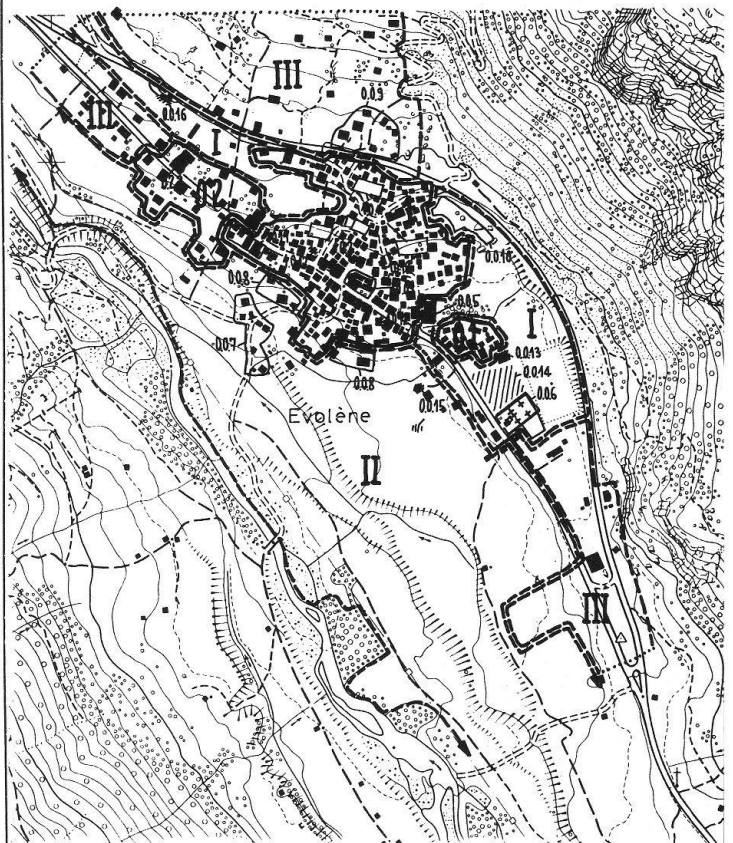
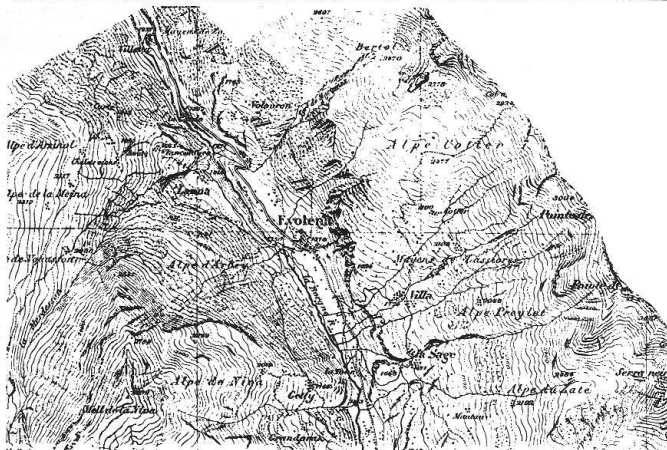
93



99



Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de la topographie du 14 mai 1981



Addenda

Périmètres et ensembles construits, environnements (périmètres et échappées) et éléments individuels*

	Número	Dénomination	Catégorie d'invent.	Qualité spatiale	Qualité hist. arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo No
P	1	Vieux village	A	X	X	A				2-19,62-107
E	0.1	Ensemble rural sud-est	A			A				52,53,57
E	0.2	Extension au 19e s.	B			B				23,24,26-36
PE	I	Environnement rural proche	B			A				36,37,44-53
EE	II	Terrains agricoles sud-ouest	B			A				71-73
PE	III	Environnement construit	B			B				35,49,71-73
EI	1.0.1	Eglise paroissiale (1852-55)		X		A				9,15,107
EI	1.0.2	Place cernant l'église		X		A				10-13,74-78
EI	0.2.3	Hôtel d'Evolène (vers 1900)		X		A				28,31
	1.0.4	Espaces verts dans P 1								68,102
	0.0.5	Hôtel de la Dent-Blanche								6
	0.0.6	Cimetière et chapelle (1643)								56
	0.0.7	Constr. rurales dans EE II								71-73
	0.0.8	Constr. récentes dans EE II								71-73
	0.0.9	Groupe de constr. dans PE III								47
	1.0.10	Terrain vague dans PE I								42
	1.0.11	Tissu de moindre valeur								21,25
	1.0.12	Perturbations dans P 1								2,74
	0.0.13	Locatif au sud-est de E 0.1								53
	0.0.14	Parking au sud-est de E 0.1								57
	0.0.15	Perturbations dans EE II								58
	0.0.16	Perturbation au nord de PE I								36

* description détaillée sur les fiches -A, -U, -E- existe/ n'existe pas

Addenda

- ★ relevé
- visité, non relevé
- observation habitat dispersé

Développement de l'agglomération

Relations historiques et spatiales entre les principaux périmètres, ensembles, environnements et éléments individuels; conflits; suggestions particulières de sauvegarde.

1250 Ewelina; 1255 Eweleina. Du patois: "là où l'eau est claire". La commune d'Evolène, après avoir été partagée en deux, suivant le cours de la Borgne, courant dans le fond de la vallée, a été entièrement rattachée à l'évêché et au chapitre de Sion à partir de 1451, ceci jusqu'à l'invasion napoléonienne, en 1798.

Le site est adossé à un vaste pierrier, occupant les premiers contreforts du versant nord-est de la vallée, sur une terrasse surplombant quelque peu le cours de la Borgne à l'abri des inondations.

Le site s'est composé, jusqu'après le milieu du 19e s., du seul vieux village (P 1) - auquel s'ajoute le minuscule ensemble sud-est (E 0.1) -. Implanté sur le tracé de l'ancienne route de passage - l'actuelle grand'rue -, il se caractérise par un contraste important entre cet espace relativement large et ordonné, pratiquement rectiligne, s'évasant en place (E1 1.0.2) à la hauteur de l'église (E1 1.0.1), qui se détache comme sur un îlot, et le restant du tissu, à la fois dense et enchevêtré, caractérisé par sa structure concentrée. Alors que les constructions bordant la grand'rue ont subi diverses transformations au 19e s., marquées en partie par l'abandon du bois (massif) au profit de la maçonnerie, le restant du tissu a conservé presque intégralement son caractère rural d'origine, les transformations y étant moins sensibles, parce que plus vernaculaires (à l'exception de 1.0.12), et se traduisant surtout par un état d'entretien médiocre. Il convient de noter la présence de plusieurs vides relativement importants (1.0.4) pris dans la structure concentrée occupés par des groupes de jardins potagers et constituant un élément caractéristique du tissu du périmètre.

Dans la seconde moitié du 19e s., le site a connu un certain développement touristique sur le tracé de l'ancienne route de passage, marqué par l'implantation de plusieurs

Qualification

○ ville (bourg)	○ village	qualités de la situation	[X]		
○ petite ville (bourg)	○ hameau			qualités spatiales	[X]
○ village urbanisé	○ cas particulier				
				autres qualités	[X]

Appréciation du site construit dans le cadre régional:

Village important, mi-rural mi-touristique, occupant une situation partiellement construite, à la suite d'un développement touristique récent, prépondérante par ses qualités paysagères assez exceptionnelles pour un site implanté en fond de vallée, liées à un rétrécissement local à la hauteur du vieux village.

Les qualités spatiales du site sont évidentes dans tous les groupements historiques voire prépondérantes dans le vieux village, caractérisé par un tissu extrêmement dense et compact.

Les qualités historico-architecturales du site sont prépondérantes, du fait de la superposition d'un tissu rural d'origine et de constructions touristiques de la fin 19e s., dont divers hôtels typiques de cette époque; elles sont soulignées par la

surest différenciées permettent de préserver les parties principales du site avec leur environnement.

Morphologie de la localité et typologie de sa croissance

La méthode qui a été finalement élaborée en une demi-année (2), puis mise au point et constamment améliorée durant deux autres années, se fonde sur la *détermination d'aires cohérentes* qui peuvent être appréhendées en tant qu'éléments constitutifs d'une agglomération, c'est-à-dire en tant que composantes du site construit, parce qu'elles appartiennent à une même époque, apparaissent en tant qu'entités spatiales et entrent dans le même concept de sauvegarde.

Une telle lecture du site construit à travers ses composantes rend compte des différents stades de développement et des diverses phases de croissance. La méthode ne se préoccupe donc pas seulement de la *morphologie* de l'agglomération, mais également de la *typologie* de sa croissance, tenant compte des différentes régions culturelles, ainsi que des données historiques et économiques. Ainsi, une agglomération rurale, par exemple, est analysée plus particulièrement sous l'angle de l'état de préservation de son réseau de voirie d'origine, de la conservation des anciennes relations spatiales entre habitations rurales et dépendances ou de leurs rapports avec les terrains agricoles d'alentour. Le mode de construction et les matériaux des fermes sont à analyser, leur orientation et leur mode d'organisation sont à comparer au niveau régional. Dans la mesure où, lorsqu'il s'agit de constructions rurales, un aspect identique peut très bien se rattacher à des époques diverses, ce critère est moins déterminant que celui de leurs relations spatiales ou de leur morphologie commune. Lors de l'inventaire d'un bourg, le relevé s'attache davantage aux données historiques fondamentales. En l'occurrence, le cas particulier peut être comparé à la typologie connue des «villes fondées», son développement pouvant de même être analysé par confrontation avec d'autres bourgades, par exemple, et avec leur propres phases de croissance.

Ci-contre: toutes les indications sur les communes inventoriées figurent dans des plans, des photos et des descriptions. On y trouve notamment: en haut à gauche: le feuillet V compare la carte Siegfried (1850-1915) avec la nouvelle carte nationale et donne en particulier des indications sur l'évolution des localités; en haut à droite: le plan G présente individuellement tous les éléments dignes d'être conservés, en signalant ce qui les menace; en bas à gauche: le feuillet L donne la numérotation et la catégorie de chaque quartier, ainsi que son appellation; en bas à droite: le feuillet O renseigne sur les rapports entre quartiers et sur leur relation avec l'histoire et la typologie.

Force légale de l'ISOS

La loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451), qui règle les compétences, les tâches et les devoirs de la Confédération dans ce domaine, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1967. Comme d'autres lois et ordonnances dans ce domaine, la LPN a pour objet la consolidation de valeurs traditionnelles menacées par le changement. Pour cette raison aussi, elle se veut réaction au développement anarchique de notre milieu ambiant, qui s'est accompli sans égard pour le patrimoine culturel, bâti ou paysager. Au cours des deux dernières décennies, par exemple, le volume bâti s'est davantage accru que durant tous les siècles précédents. C'est pourquoi la sauvegarde des sites construits encore intacts, qui constituent un fragment d'histoire construite de nos différentes régions, est devenue un problème primordial. La connaissance détaillée du patrimoine ancien en agglomérations et en bâtiments individuels constitue le préalable d'une telle sauvegarde. Dans ce but, l'article 5 de la LPN exige du Conseil fédéral qu'il établisse un inventaire des objets d'importance nationale. En tant qu'un de ces inventaires exigés par la LPN, l'ISOS a donc aussi pour but la sélection des sites construits d'importance nationale.

Les contraintes juridiques de l'inventaire s'appliquent avant tout à la Confédération elle-même, et plus précisément lors de la réalisation de ses propres constructions et installations (ouvrages des PTT et des CFF, routes nationales), lors de l'attribution de concessions et d'autorisations, ainsi que lors de l'octroi de subventions fédérales (art. 2 et 3 de la LPN). Une obligation juridique directe, liant les cantons, les communes ou les particuliers, ne peut toutefois découler de l'inventaire.

A la différence des inventaires usuels, cette méthode n'oblige pas à relever en détail chaque maison, de la forme du toit à la disposition en plan. Selon les concepts de la *psychologie de la forme*, même des entités construites d'une certaine importance peuvent être appréhendées à travers leurs caractéristiques formelles communes, tant globalement que dans le détail, dans leurs relations respectives plus ou moins intenses, dans leur morphologie commune. Un faubourg du XVI^e s., par exemple, est délimité suivant ce principe; il se détache en tant qu'entité aussi bien de la vieille ville, caractérisée par sa structure médiévale, que de la banlieue constituée au XIX^e s. le long des routes d'accès.

Aussi bien dans le cas d'agglomérations urbaines que rurales, il convient d'appliquer une qualification qui ne tienne pas seulement compte de *l'ancienneté du tissu et de l'époque de sa formation*; par conséquent, des fronts de rue médiévaux ne présentent pas forcément plus de valeur que des rangées d'habitations du XIX^e s. Toute composante du site qui illustre de façon valable aussi bien l'époque de sa formation que sa fonction et sa signification dans le tissu, paraît importante et est donc évaluée en conséquence.

Une base pour la planification locale

La méthode se restreint exclusivement à *l'apparence des sites construits*, au moment même du relevé. La conviction que l'ampleur de l'inventaire ne permettrait pas, sans un investissement disproportionné au résultat, de traiter ces différents aspects autrement que très superficiellement, a conduit à renoncer aux points de vue économique, sociologique, politique et d'utilisation. Une réflexion similaire a conduit à renoncer à de brefs contacts avec les autorités locales ou à interroger des habitants pris au hasard. De la même façon que le domaine d'investigation a été restreint et précisé, l'ISOS a tenté d'échapper autant que possible, dans les textes descriptifs et dans la formulation des suggestions de sauvegarde, au piège des concepts flous tels que, par exemple, conservation de la qualité de la vie, protection de la valeur locative, participation des populations concernées, etc.

Grâce à sa méthodologie, basée non seulement sur une description statique, mais également sur le décodage des phases de croissance, l'ISOS – complété par des *inventaires de détail inspirés par les monuments historiques* – permet une lecture du tissu à protéger et de son environnement qui fournit une base solide à l'aménagement du territoire. Pour la même raison, les plans de zones et les lois sur les constructions et l'aménagement du territoire peuvent être négligés. En outre, du fait de leur teneur variable selon les cantons et de commune à commune, leur prise en considération aurait altéré, voire remis en cause, le but dominant de l'ISOS, c'est-à-dire l'évaluation de l'intégralité des sites construits suivant des postulats identiques et des critères uniformes.

Dans la mesure où l'ISOS ne tient pas compte de nombreuses informations de base importantes pour les monuments historiques, ni ne fait appel à des recherches détaillées dans les archives et sur place, il ne concurrence guère les *inventaires cantonaux détaillés*, mais leur sert plutôt de complément. Les relevés de détail des bâtiments, si nécessaires lors d'opérations de rénovation, l'inventaire

de l'intérieur des bâtiments, par exemple, ou de leur mobilier, ne peuvent être l'objet de l'ISOS. Grâce à sa vision, inspirée par la psychologie de la forme, l'ISOS apporte un mode de pensée dans le domaine des entités spatiales, historico-architecturales et à sauvegarde commune, attitude à laquelle n'aspire pas un inventaire de détail de type additif, bâtiment par bâtiment.

Collaboration avec les Cantons

La collaboration des Cantons est requise pour chaque phase du travail d'inventaire. Les spécialistes cantonaux jouent un rôle particulièrement important lors de *l'appréciation de la valeur des sites*, où sur la base des éléments enregistrés, les hameaux et les villages ayant le plus de valeur, et les périodes les plus intéressantes du XIX^e siècle, doivent être choisis. A part Zoug et les deux Bâles, l'examen des sites à inventorier a été entrepris dans tous les cantons. Mais cela ne signifie pas que tous les cantons soient inventoriés ou que la documentation soit déjà prête pour la consultation. A part les inventaires ayant force de loi dans les cantons de GE, ZH, OW, SZ et UR, la *procédure de consultation* est en cours dans ceux de NE, GL, AI, AR, et prévue pour 1982 dans ceux de SH, AG, LU, VS et SO, plus l'Oberland bernois. L'inventaire à lui seul durera en tout cas jusqu'à fin 1984. L'ISOS apporte aux cantons un *instrument de travail*, que signale et justifie les éléments essentiels retenus pour chaque localité. Dans beaucoup de cantons, il a déjà été utilisé par les services de planification et de protection du patrimoine architectural bien avant la consultation et l'entrée en vigueur, en tant que base des mesures de conservation pour certaines localités. La méthode de l'inventaire ne donne pas seulement des renseignements sur la substance architecturale constatée dans les localités, mais aussi sur leur développement historique et les tendances de leur évolution.

Pour aider à maîtriser l'évolution

Bien qu'en raison de l'ampleur de la tâche et du manque de temps, des *aspects économiques et sociologiques* aient dû rester en dehors de l'enquête, la documentation rassemblée donne des indications sur la protection et la planification des divers quartiers. Celles-ci se limitent d'ailleurs aux aspects extérieurs retenus à l'inventaire, et doivent être mises en accord, par les planificateurs, avec les autres besoins de la commune. Ces principes de conservation ne doivent pas bloquer l'évolution de la construction dans les sites considérés, mais *aider à maîtriser* ce développement. Durant les deux dernières décennies, le volume des constructions a dé-

passé celui de tous les siècles précédents. Aussi la préservation des sites encore intacts qui sont une partie de l'histoire urbanistique de nos diverses régions est-elle devenue un problème urgent.

La Rédaction

Sources: les lignes ci-dessus sont tirées des documents de Mme Sibylle Heusser, responsable de l'inventoriage, et de la brochure «Inventaire des sites construits à protéger en Suisse», publiée par le Département fédéral de l'intérieur.

L'ISOS vu de la Confédération

«Cacher» sera désormais moins facile

Hourra! Enfin nos villes et villages sont en sûreté et personne ne peut plus les défigurer avec ces affreux bâtiments modernes. Enfin, il n'y a plus lieu de craindre qu'à Meilen ou Carouge, Zernez ou Intragna, on ne donne encore des permis de construire. L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) va sauvegarder définitivement nos plus belles localités. Et si nous n'y arrivons pas, nous alerterons simplement la Confédération. – C'est ainsi, ou à peu près, que vont maintenant jubiler beaucoup de ceux pour qui tout changement, tout bâtiment neuf non classique ou non «heimelig», est une épine dans l'œil. Ont-ils raison?

Non, car aussi longtemps que sur le plan cantonal et communal des mesures juridiques appropriées ne seront pas prises, l'instrument d'une *protection absolue* fera défaut. De plus, il n'a jamais été question que les sites construits portés à l'inventaire fédéral bénéficient de cette protection absolue.

Localités considérées dans leur évolution

Parmi les sites inventoriés jusqu'à présent en Suisse, il n'en est guère qui se soient édifiés d'un seul jet, en l'espace d'une brève période. Tous nos hameaux, villages et villes se sont constitués au cours

d'un temps plus ou moins long. Même des endroits comme *Le Locle* ou *La Chaux-de-Fonds* – conçus au XIX^e siècle mais réalisés progressivement – ou des localités complètement détruites par des incendies, comme *Meiringen* ou *Schwytz*, ont peu à peu grandi. Comment pourrait-on justifier qu'en plein processus de développement, au jour J, une cloche de verre soit soudain posée sur nos sites construits? Le chat que nous aimons voir jouer et gambader, nous ne le conservons pas non plus dans une chambre froide. On peut encore moins en user ainsi avec des localités vivantes.

A quoi donc sert cet Inventaire des sites construits à protéger en Suisse? Vaut-il la peine d'accomplir ce travail, de consentir ces dépenses, si nous nous bornons à enregistrer l'état des localités dans la seconde moitié du XX^e siècle et si les bouleversements et les démolitions se poursuivent allègrement? – Non, dans de telles conditions, cet effort



Avec l'ISOS, on devrait pouvoir empêcher l'anéantissement des sites – comme à Gümmenen BE – déjà lors de la phase d'élaboration du projet, car la valeur esthétique et structurelle des édifices est désormais connue (photo Aebi).



et ces frais seraient vraiment inutiles! Mais cela ne se passe justement pas ainsi.

Par la *loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine*, du 1^{er} juillet 1966, la Confédération et ses services administratifs se sont eux-mêmes obligés à sauvegarder les intérêts de la nature et du patrimoine architectural (articles 1 à 3). Tous ces services fédéraux, y compris les CFF et les PTT, ont à tenir compte des principes de l'ISOS, avant de décider de la modification d'un processus urbanistique, d'élaborer un projet, ou même de faire un plan de constructions neuves. Heureusement, cette prise en considération ne se limite pas seulement aux sites d'importance nationale, mais à tous ceux qui sont inventoriés. De plus, dans les domaines où les Cantons agissent par délégation de la Confédération, l'obligation faite à cette dernière leur est transmise. Il nous faut dire aussi qu'une partie non négligeable de toutes les activités urbanistiques de notre pays peuvent et doivent être influencées par l'ISOS.

De clairs critères d'appréciation

L'ISOS attire pour la première fois l'attention de toutes les autorités sur la structure, la valeur ou la non-valeur de nos localités et de leurs éléments. La présentation des sites retenus à l'inventaire émane unilatéralement du *point de vue du protecteur des sites*; pourtant ses constatations, du fait des nombreux points de comparaison et de la prise en considération de toutes les localités intéressantes du pays, peuvent être qualifiées d'objectives. Certes, dans le passé aussi des planistes, des architectes et des autorités ont inventorié des localités et pris des mesures de sauvegarde. Mais quand elles étaient contestées par des tiers, il était souvent difficile de leur opposer des arguments décisifs. En outre, de tels inventaires n'étaient pas la règle, et quand allait être érigée, dans un village, une grande salle, une maison-tour ou une fabrique, les autorités responsables pouvaient se justifier en prétextant qu'il n'y avait pas de meilleure solution, et que l'emplacement considéré était vraiment sans importance pour le site; ou bien, on faisait valoir que le projet ne pouvait être refusé, parce qu'on ne peut pas faire partout «du Heimatschutz». Personne n'était en mesure de prouver rapidement et objectivement le contraire, de sorte qu'il ne restait qu'à accepter de mauvaises solutions en grinçant des dents.

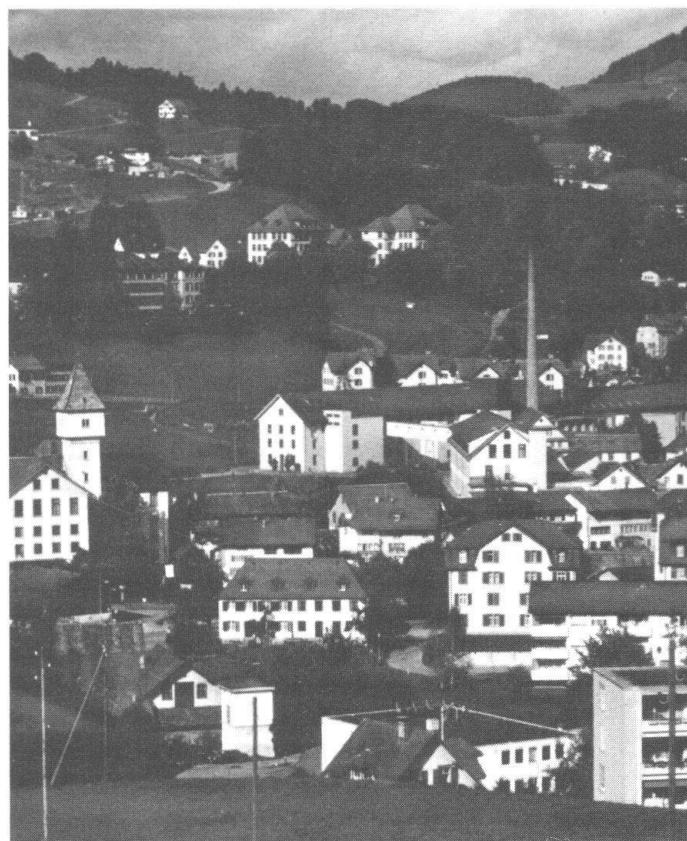
Depuis la publication de l'ISOS, personne ne peut plus affirmer que la valeur du site X lui était inconnue. Grâce à cet inventaire, le *développement* de chaque localité considérée peut être clairement déterminé. Le développement le plus judicieux pour la sauvegarde du site est précisé dans l'inventaire.

Il est aisé, de cette façon, de mettre en balance les intérêts de la *protection* et ceux de la *construction future*. Mettre en balance, parce que, selon les circonstances, il est plus important pour la vie d'une localité que le bâtiment rustique digne de protection soit transformé en poste que conservé comme une pièce de musée. Il importe d'avoir conscience que l'ISOS représente un «instantané» dans l'évolution d'une localité.

Qu'il ne soit pas très opportun que la Confédération – de par ses obligations légales – doive seule à l'avenir tenir compte du site, alors que Cantons et Communes peuvent ne pas se soucier des recommandations de l'ISOS, c'est évident. Aussi doit-on accorder une grande importance à la *diffusion* de cet inventaire. Il ne faut pas qu'il dorme dans les tiroirs fédéraux. Les Communes aussi, avec leurs sites d'importance «seulement» locale ou régionale, ont une identité à perdre. Pour l'empêcher, elles sont invitées à tenir compte de l'ISOS partout où cela est possible. Elles le feront dans leur propre intérêt.

J. Peter Aebi

Ce qui décide de l'inscription ou non d'un site à l'inventaire est l'impression d'ensemble, recueillie sur place, que donnent les bâtiments et leur environnement, et qui doit répondre à certaines exigences de qualité (ici Wald ZH, photo Firman Burke).



Une journée d'inventaire

A la découverte attentive d'un village

Un 12 septembre, départ du bureau de Zurich à 7 h. 15. Au compteur, 76 327 kilomètres. Dans ma serviette, plans et fiches d'inventaire, bloc-notes, crayons et gomme, stylos-feutre de différentes couleurs, appareil de photo et six films. Le temps est incertain et l'on ne sait encore s'il va de nouveau falloir se réfugier dans des entrées de maisons, sous des avant-toits ou des balcons, pour rapporter au bureau des plans mis en rouleau et portant des traînées de crayon-feutre mouillé; mais il est possible aussi que le soleil perce la brume et y produise cette lumière doucement changeante qui est si favorable à la photographie.

Quand surgirent les fabriques

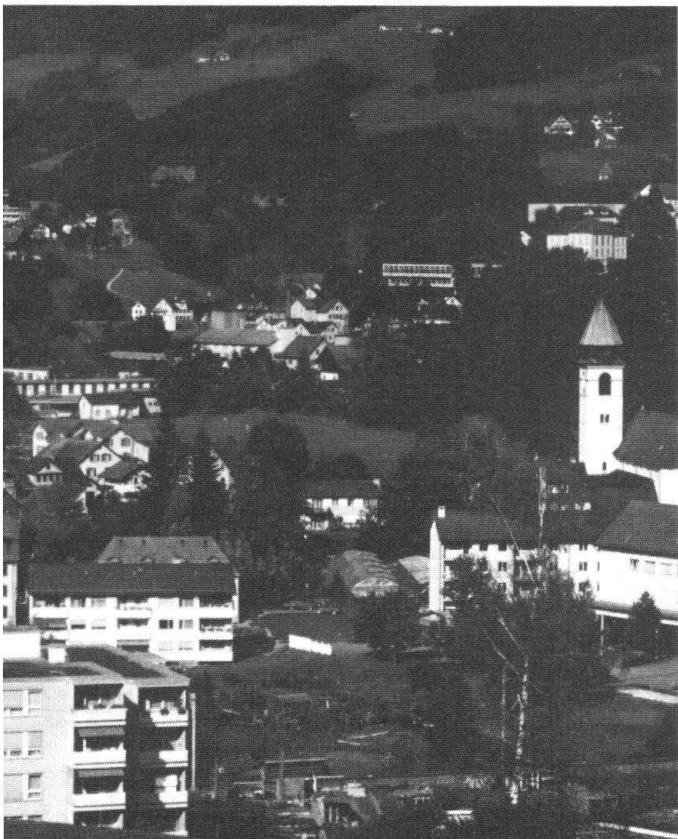
Je connais Wald, dans l'Oberland zuricois; c'est-à-dire que je l'ai souvent traversé; mais je sais par expérience qu'un site construit apparaît sous un autre angle et avec d'autres rapports lorsqu'on l'inventorie. Je me suis déjà familiarisée avec l'histoire du lieu et j'ai appris que Wald n'a été marqué par l'industrie que dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Cent ans auparavant, un tiers de la population

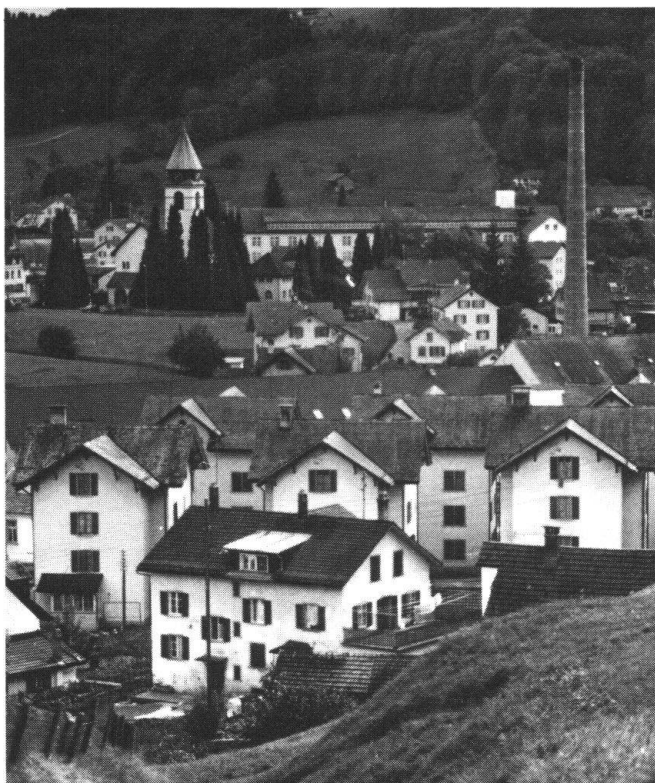
zuricoise était certes occupée dans l'industrie, surtout le filage et le tissage à la main, mais comme il s'agissait d'industrie à domicile – surtout dans l'Oberland – cette première phase industrielle n'a pas laissé de trace marquante dans la localité. Des ateliers de filage et de tissage étaient aménagés dans les sous-sols, ou dans les «Stuben», et c'est là l'origine d'une maison typique de l'Oberland zuricois: la «Flarzhaus». Mais cette activité n'entraîna pas la construction de nouveaux quartiers, de nouveaux axes, ni une forte extension du village. Ce n'est qu'après la rupture de l'ancienne Confédération, avec l'Acte de Médiation (1803 – 1813), que de nouvelles lois introduisirent la liberté de commerce et d'industrie qui permit la création de fabriques et enlevèrent aux villes leur monopole industriel et commercial.

Jusqu'en 1798, la commune de Wald était vouée au travail du lin, du coton et de la soie, le gros de la production provenant de terres agricoles et de fermes dispersées, et non pas d'une agglomération industrielle. En 1817, le filage manuel fut supprimé dans tout le canton, et les trois quarts environ des fermes se vouèrent au tissage. A partir de 1832, la production de machines à tisser, à Uster, intéressa les campagnes et Wald fut alors entraîné dans le processus d'industrialisation. Sa transformation en véritable commune industrielle suscita l'arrivée du producteur Caspar Honegger, venu du village voisin de Rüti, et surtout l'installation d'un industriel autochtone, Jakobus Wied, qui fonda en 1846 la fabrique de tissage Wellenwaage.

Premières impressions

A part cette documentation historique, tirée du manuscrit d'un ouvrage de Hans Martin Gubler sur les monuments d'art, et d'un travail de séminaire, non publié, de Guido Maniaguano, je me suis munie aussi d'un plan au 1:5000. On y distingue d'abord un centre, relativement dense, au fond de la vallée, puis des extensions au nord et au sud: probablement des quartiers liés au développement industriel. Le quartier sud paraît faire la liaison, selon un axe presque rectiligne, avec la gare, tandis qu'au nord la topographie suit les courbes du valon de la Jona. C'est là, le long du cours d'eau, à distance du centre ancien, que doivent se trouver les célèbres filatures qui, à l'origine, utilisaient la





Dans l'ISOS, le patrimoine architectural digne de protection est considéré par quartiers et par groupes. Notre photo présente une partie de la zone industrielle de Wald, où se trouve une «colonie ouvrière» du XIX^e siècle très bien conservée (photo Firman Burke).

force hydraulique. Mais en aval déjà, où je roule en ce moment, s'élève à chaque endroit plat, à gauche ou à droite de la route qui serpente le long de la rivière, de petits groupes de bâtiments, comprenant fabrique, hangars et maison d'habitation. Comme on ne prend en considération dans l'inventaire que les ensembles de plus de 10 maisons, ces témoins souvent charmants d'une première phase industrielle ne peuvent être enregistrés.

Au sortir de la partie boisée où le soleil ne pénètre guère, nous nous approchons maintenant du village. Un peu comme à Sargans le château, un puissant bâtiment de fabrique, de couleur jaune (c'est une filature) marque l'entrée de la localité. Un peu à l'écart de la route, avec trois étages, un toit en croupe et un réservoir qui dessine au dernier étage le typique encorbellement, il souligne l'importance, avant qu'on ait pénétré dans la localité, de ses entreprises industrielles. Il est 8 heures et les cloches de deux églises saluent notre arrivée à Wald. Nous passons devant l'église catholique, qui date des années cinquante, et approchons du centre en traversant un quartier aux maisons clairsemées,

déjà d'un certain âge. Au-dessus des toits sur lesquels le soleil fait une timide apparition, surgissent les imposants édifices du coteau nord. Nous les visiterons plus tard. En voiture, nous sommes sortis du centre et avons atteint le pont avant même d'avoir bien vu l'église principale, la place centrale et les édifices serrés. A la sortie supérieure de la vallée, le restaurant Neuhof se blottit contre la pente, comme un adieu à Wald; nous sommes bien hors du village, rapidement traversé comme toujours.

Visite du centre, plan en main

Il s'agit maintenant d'inspecter ce site autrement. Revenant à pied, plan en main, notre tâche est de situer chaque maison, par rapport à celle d'en face et à sa voisine, de faire de même pour la suivante, et ainsi de suite, pour se faire enfin une idée d'ensemble de la structure. Nous ferons aussi le point quant à l'époque de chaque édifice, et à sa valeur, sans trop s'accrocher aux agréables détails d'architecture. La lignée de maisons qui, à partir du pont, commence par un long bâtiment de fabrique, suit doucement la courbe de la rue et constitue, malgré certaines disparités formelles, un ensemble d'une évidente unité. La teinte foncée des maisons, généralement grises, me plaît, encore que leur crépis grumeleux tienne le passant à distance. Mais les volets vert pâle n'auraient-ils pas besoin d'une bonne couche de peinture fraîche? Non, ils sont très bien ainsi. A quelques exceptions près, ces bâtiments ont sûrement été construits après la première période industrielle, comme maisons de commerce et ateliers, avec la typique répartition du local de vente au rez-de-chaussée et des pièces d'habitation à l'étage.

Tandis que nous nous approchons lentement du centre historique, nous sommes de plus en plus frappés par les altérations qu'a subies la substance architecturale originelle: transformations, adjonctions, rénovations mal conçues, mettent dans le tableau des touches disparates. Mais, pour l'essentiel, l'ensemble est bien conservé et constitue une unité ancienne de valeur. Le clocher de l'église, avec son toit pointu, marque le centre vital du village. Il domine, au débouché des rues bien circonscrites, la place principale qui s'ouvre vers l'est. Il détourne l'attention des édifices qui entourent la place et dont il ne reste plus guère qu'une forme générale, et encore partiellement. La haute conjoncture, et l'exploitation de tous les espaces disponibles qui l'ont accompagnée, ont hâté ici comme ailleurs les transformations bien connues; plusieurs bâtiments ont été surélevés, flanqués d'annexes ou même remplacés par du neuf. Il sied ici,

au carrefour le plus important du village, de sauvegarder le plus possible de ce qui subsiste encore de l'ancienne substance architecturale. Car, pour le visiteur normal comme sans doute pour l'habitant, cette place est l'endroit caractéristique, celui où l'automobiliste s'exclame: «Nous voici à Wald.»

Délimiter ce centre est difficile: abstraction faite de la place, presque citadine, vouée au commerce et aux espaces harmonieusement structurés, avec ses auberges et ses restaurants, ce caractère urbain «mord» sur les quartiers voisins. Ici, il n'est plus possible de déterminer le centre historiquement: trop d'édifices ont déjà été transformés. Il faut recourir à des critères spatiaux. Toujours en menant notre exploration à partir du centre, nous arrivons à un périmètre qui se situe là où la suppression des bâtiments n'affecterait plus du tout l'ensemble qui entoure la place. En définitive, si nous préconisons la sauvegarde de ce centre, c'est parce que toute nouvelle altération anéantirait complètement des qualités spatiales encore manifestes, ainsi que ses rapports avec les autres quartiers.

En longeant l'avenue de la gare

L'avenue de la gare où nous nous engageons maintenant est très simple et concevable aisément comme un tout. Ce que nous avons diagnostiqué, sur plan, comme étant une école, s'avère être la maison de Commune; mais le quartier date bien, comme il le semblait, du second tiers du XIX^e siècle. Dans la rangée régulière des maisons à deux étages et à toiture en bâtière, les nouveaux bâtiments Coop et Migros font une pénible tâche. Le premier, avec son toit plat et son énorme volume qui équivaut à celui de trois anciennes maisons, contredit brutalement la structure ancienne. Quant aux anciens bâtiments, quelques agréables éléments de détail y ont disparu, par exemple les balcons de fer forgé. L'importance de ces pertes est particulièrement frappante là où les anciens balcons ont été remplacés, où l'on a enlevé grilles et balustrades. Même quand l'ensemble est conservé, une maison privée de ses petits ornements d'époque, qui seuls soulignent les proportions de l'édifice, est appauvrie.

Pour la gare elle-même, on se bornera à une esquisse. Elle a certes une place marquante dans la localité, correspondant à son développement vers le sud, mais elle n'est pas le point de départ ou d'arrivée d'un axe, comme dans d'autres localités de même type. Le bâtiment, d'une géométrie simple, avec pignon central et fenêtres cintrées au rez-de-chaussée, a été complété par des salles latérales.

Plus intéressante est la rue parallèle que nous empruntons pour regagner le centre, avec sa rangée régulière de maisons d'habitation à un étage. Ici,

les traditionnels jardinets n'ont pas encore fait place à des garages ou à des surfaces goudronnées. Joliment entourés de haies, ils offrent l'image d'un faubourg. Par le quartier central de carrefour sud, nous arrivons à un bâtiment industriel du XX^e siècle, très voyant, qui altère légèrement le quartier par son volume disproportionné. Ici, les jardinets des maisons encore intactes ont déjà été sacrifiés à l'élargissement de la rue.

«Que voudriez-vous protéger ici?»

Il s'agit encore d'inspecter de plus près le quartier aperçu au début, où des maisons clairsemées sont séparées par de la verdure: ce sont des villas à un étage, à toit pyramidal englobant deux étages, de forme presque cubique, avec des mansardes. Leurs grands parcs, qui jouxtent à l'ouest un espace non encore construit, constituent le véritable espace vert du centre. Ce quartier-là aussi, édifié pour une certaine classe, celle des directeurs de fabriques, devrait être préservé. Nous voilà revenus à notre point de départ et il est grand temps de se sustenter. Dans le café où chaque table a ses trois œilletons rouges et un typique napperon de lin violet, une serveuse évolue avec une courte jupe campagnarde qui réjouit les deux seuls consommateurs attablés. Cette pause-café est en même temps une occasion de contact:

– Qu'est-ce que vous faites là avec vos plans? demande l'un de ces messieurs.

Et le voilà qui fait bientôt des commentaires sur son village natal:

– Que voudriez-vous encore protéger ici? Le beau village campagnard d'autrefois s'est depuis longtemps transformé en localité industrielle! Non, les fabriques n'ont rien de particulier; elles sont d'ailleurs vieilles et en partie délabrées. L'église, oui, chacun comprendra qu'on la conserve, de même qu'une belle ferme fleurie, mais les cités ouvrières, où l'on a longtemps vécu sans confort, il n'y a rien à y protéger; on devrait les démolir le plus tôt possible et les remplacer par des blocs locatifs confortables.

Nous autres responsables de l'inventoriage connaissons tous ce genre de propos; chacun de nous a essayé, dans un lieu ou un autre, d'ouvrir les yeux de son interlocuteur sur les aspects non apparents et non «carte postale» du village où il vit.

Mais il est temps de se remettre au travail. Il nous faut d'abord, maintenant que le soleil a enfin percé la brume, délimiter les alentours qui ont de l'importance. Ont la priorité ceux qui sont à proximité immédiate de la substance architecturale digne de protection, ou qui forment un élément de la structure du site. C'est le cas par exemple de la prairie

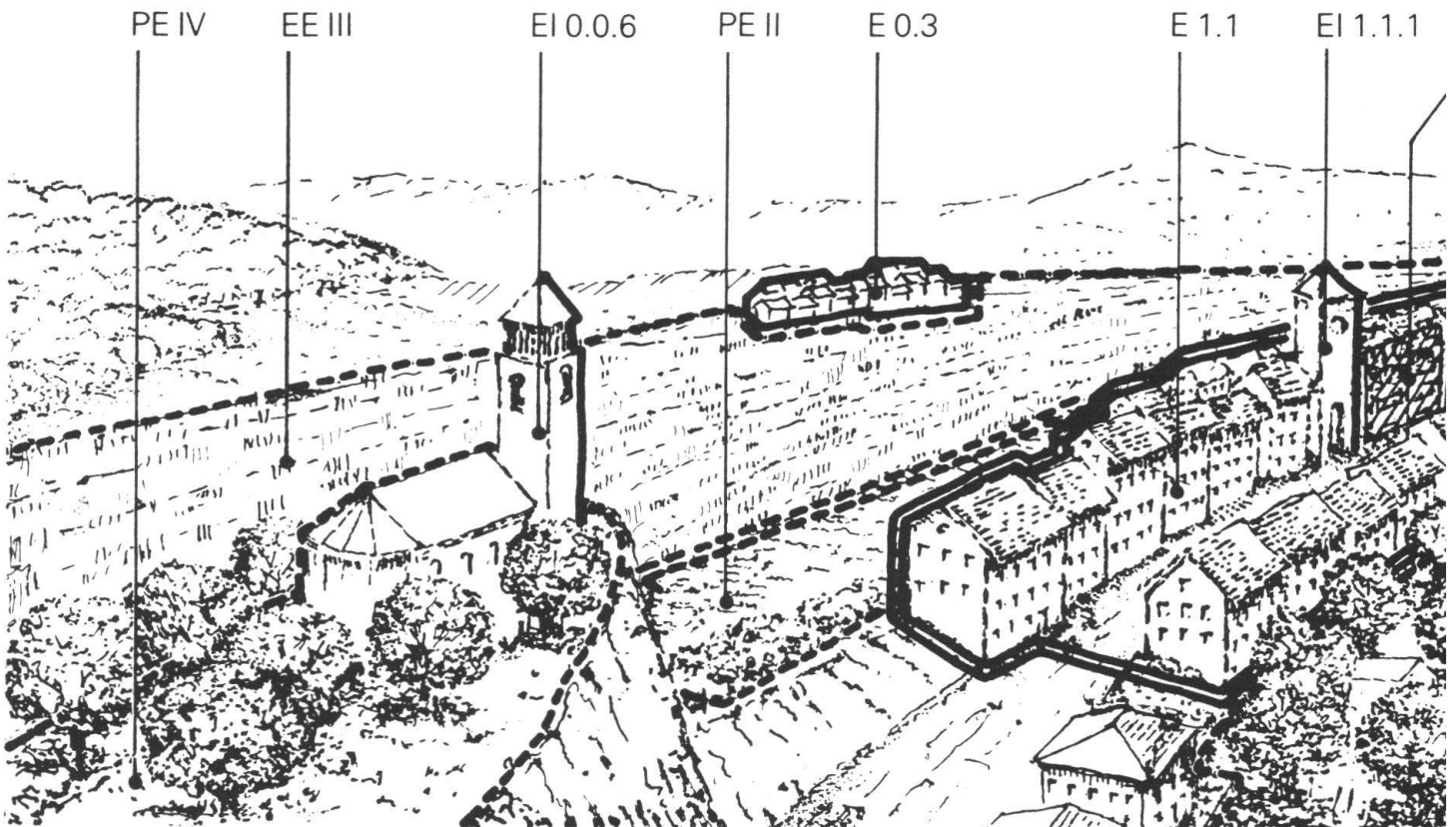
PE IV
Le chemin de l'église,
bordé de magnifiques érables, a été délimité séparément en tant que zone «non aedificandi» (catégorie d'inventaire a /objectif de la sauvegarde a), dans la mesure où il se détache par sa végétation du restant du vignoble, qui revêt également une importance prépondérante dans l'image du site.

EE III
Le coteau
planté de vignes, du fait de la pérennité de son mode de culture d'origine et en tant qu'arrière-plan important du site, est attribué à la catégorie d'inventaire et à l'objectif de la sauvegarde a et revêt une signification prépondérante pour tout le site.

E 0.3
Le groupe de fermes
est trop réduit pour être relevé comme site construit distinct. Dans la mesure où il est en contact visuel étroit, par-delà le vignoble, avec le village viticole, il peut être indiqué comme ensemble dans le cadre du site. Quoique seul un nombre réduit de constructions aient été transformées en résidences secondaires (catégorie d'inventaire AB), l'ensemble justifie seulement la conservation de sa structure (objectif de la sauvegarde B), dans la mesure où cette composante du site accuse des qualités spatiales et historico-architecturales

PE II
Les terrains agricoles
occupant le pied du coteau sont libres de toute construction et marquent la transition entre les rives du lac et le vignoble; en dépit de leur attribution à la catégorie d'inventaire a et à l'objectif de la sauvegarde a, ils n'occupent qu'une place secondaire dans le site (signification évidente).

peu évidentes, seule la silhouette étant importante au niveau du site entier.



Les «catégories» de l'ISOS constituent un classement systématique des divers quartiers, de leur valeur et des raisons particulières de les conserver. Aussi offrent-elles à l'utilisateur expérimenté de cet inventaire une appréciation simple et rapide pour tous les ensembles bâtis et non bâtis qui méritent d'être sauvegardés (photo ISOS).

EI 0.0.6
L'église,
dont le chœur remonte à 1280, est désignée, ainsi que les sentiers de descente bordés de murs de pierres sèches, courant dans le vignoble, en tant qu'élément individuel à protéger. Elle revêt une importance historico-architecturale prépondérante et

domine tout le site d'une terrasse prise dans le vignoble.

EI 1.1.1
La tour de l'horloge,
quoique située dans le noyau central avec objectif de la sauvegarde A, est mentionnée comme élément individuel à protéger, parce qu'elle domine la rangée d'habitations, se trouve en excellent état de conservation et constitue le centre de gravité du site.

E 1.1
Le noyau historique

intact est isolé dans le périmètre en tant qu'ensemble. Dans la mesure où il recèle la substance construite la plus précieuse, il est attribué à la catégorie d'inventaire et à l'objectif de la sauvegarde A (le plus élevé). Outre des qualités spatiales prépondérantes, cette composante du site dévoile des qualités historico-architecturales prépondérantes, du fait de la présence d'un nombre important de maisons de vigneron typiques de la région. En tant que noyau ancien, il revêt une importance prépondérante.

P 1
Le vieux village

est quelque peu atteint dans sa substance dans la partie est. Du fait de l'adjonction de garages côté lac, des nombreuses transformations en rez-de-chaussée et des modifications en toit (attiques), il est attribué à la catégorie d'inventaire aussi bien qu'à l'objectif de la sauvegarde B. Cette composante du site présente des qualités spatiales prépondérantes, du fait de l'excellente définition de l'espace de la rue, ainsi que des qualités historico-architecturales encore évidentes, du fait de sa morphologie, demeurée

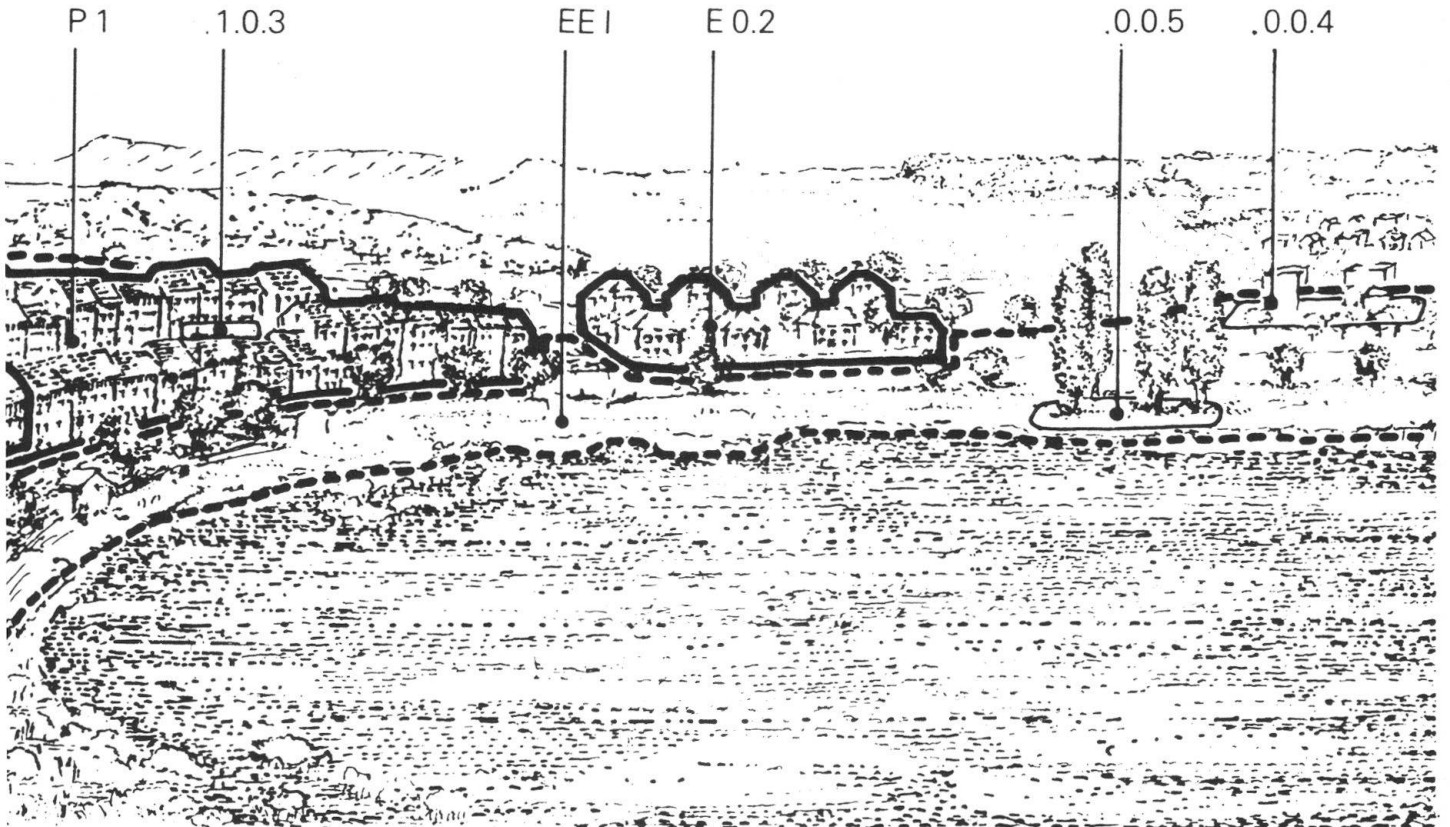
EE 1
Les rives du lac,

malgré l'implantation récente de quelques hangars à bateaux, ont été attribuées à la catégorie d'inventaire ab et à l'objectif de la sauvegarde a, du fait de leurs relations intenses avec le village. En tant que premier plan de la silhouette du site, elles revêtent de toute manière une signification prépondérante pour la localité entière.

typique d'un village viticole. En tant que seul périmètre du site, il revêt une signification prépondérante.

E 0.2
Le quartier de villas,

parce qu'il remonte à la fin du 19e s., a été isolé à l'extérieur du périmètre; il est attribué à la catégorie d'inventaire A, dans la mesure où il est occupé par des villas absolument intactes. L'objectif de la sauvegarde A se justifie en outre par les qualités historico-architecturales prépondérantes de cette composante du site, par la spécificité propre à une zone résidentielle occupant les rives du lac. Malgré la signification prépondérante de l'ensemble, le groupement régulier des bâtiments, très typique, ne présente pas des qualités spatiales particulières.



1.1.2
Les maisons de vigneron

qui, sur le plan spatial, appartiennent au noyau du site, sont indiquées comme facteurs de perturbation, dans la mesure où elles sont situées dans un ensemble dont la substance est à protéger; or, du fait de leur volume autant que de leurs façades sur rue

1.0.3
Les transformations

récentes en magasins, dans la partie est du périmètre, font l'objet de cette observation.

profondément remaniées, elles menacent gravement l'aspect du front de rue.

0.0.5
Le bosquet de peupliers

est indiqué comme observation, dans la mesure où il s'agit d'un important élément paysager structurant les rives du lac.

0.0.4
Les bâtiments récents,

implantés au pied du co-teau en bordure est du site, constituent des facteurs de perturbation évidents – réunis sous le même numéro –, dans la mesure où ils troublent la lecture de la zone marquant l'entrée de l'ancien village.

qui sépare le centre du lotissement, non encore exploré, qui longe la Jona: il ne faut pas qu'elle soit bâtie. Il y a aussi la colline où se trouve l'école, qui doit être préservée de toute extension de la construction. Pour d'autres secteurs, telle la prairie à maisons clairsemées sur le coteau derrière le centre historique, et qui offre une jolie vue sur ses vieux toits, un nouveau «remplissage» est à déconseiller. Les espaces verts qui y subsistent forment un élément important de la localité.

Attrayante zone industrielle

Il nous reste à parcourir la zone industrielle, que nous avons gardée pour la fin en sachant qu'après quatre heures astreignantes, un quartier vraiment intéressant a de quoi séduire. C'est ici, au sud, que des deux côtés de la Jona qui serpente vivement dans la plaine, se trouvent par groupes espacés les longues fabriques à un ou deux étages qui ont fait le renom de Wald dans les milieux professionnels. Au bout de cette zone issue du développement du XIX^e siècle, au croisement de l'axe de liaison avec le centre historique, le «Schilte Ahti»: ce sont des maisons jaunes alignées des deux côtés de la route, à deux étages, ayant chacune son avant-cour et son jardinet – c'est une des cités ouvrières les mieux conservées de la fin du siècle dernier. Bien que nous proposons une protection intégrale pour toute la zone industrielle, la remarquable unité de ce «Schilte Ahti» mérite une attention spéciale. Non pas seulement à cause de la rareté de cet ensemble, mais aussi de la qualité de ses proportions. Plus en aval, le quartier industriel se prolonge encore, mais avec des bâtiments moins intéressants. Il suffira, ici, de respecter la structure générale.

Avant de repartir, il faut encore vérifier du haut d'une éminence l'ensemble de l'inventaire esquissé. Postée devant l'école, je compare le panorama de la localité à mon plan. Je retrouve le cours de l'ancien village (G1), j'en distingue l'axe qui mène à la gare (G2) et repère également la zone industrielle le long du ruisseau (G6 et G7). Et je retourne au café pour y retoucher mon plan.

Cette fois, l'établissement est presque plein, les tables sont occupées par des ouvriers dont beaucoup jouent aux cartes. Je n'engage plus la conversation, mais j'espère que le monsieur de tout à l'heure, en rentrant chez lui, aura regardé son village avec d'autres yeux, et se sera au moins demandé si les fabriques et les cités ouvrières sont vraiment si insignifiantes, et si ces maisons de naguère, avec leurs avant-cours et leurs petits jardins encore intacts, sont vraiment plus désagréables à habiter que les blocs modernes qu'il souhaite.

Sibylle Heusser-Keller

Du point de vue des Cantons

Heureux du résultat...

«Je tiens à souligner que je suis très heureux de ce résultat et je signale l'utilité de disposer d'un tel instrument». C'est ainsi que s'est exprimé le conseiller d'Etat genevois Jaques Vernet, lors de la publication de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, fin novembre à Berne.

Monsieur Vernet, comme président de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, dit: «Depuis le 1^{er} octobre, l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse est devenu un objet concret dans cinq cantons de notre Confédération. L'avancement des travaux préparatoires à l'établissement de cet inventaire est engagé dans l'ensemble de notre pays. Faisant suite à *l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)*, entré en vigueur en 1977, l'examen des sites construits représente un travail d'une ampleur considérable.

Stimulant pour les cantons

L'analyse cherche à ne pas se limiter à une description statique, mais également à transcrire les diverses phases de croissance d'un site bâti. Nous souhaitons que cet instrument puisse se révéler utile non seulement pour les instances chargées de la protection de notre patrimoine bâti, mais encore qu'il soit apprécié par les offices cantonaux chargés de l'aménagement du territoire. Parmi les divers cantons, il est certain que l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse stimulera ceux qui, pour l'heure, restent moins engagés dans la mise en œuvre d'une politique de protection. Pour leur part, plusieurs cantons ont déjà entrepris de mettre sur pied des inventaires cantonaux procédant de méthodologies moins globalisantes, mais généralement décrivant de façon très détaillée des bâtiments remarquables. Ainsi, depuis plusieurs années, le Canton de Genève effectue un travail considérable dans ce domaine. Ce type d'actions contribue directement à rendre conscients les communes et les propriétaires de leur responsabilité dans le domaine de la protection des bâtiments et des sites construits. Ils en sont souvent les dépositaires directs.



L'Année européenne du patrimoine architectural (1975), qui s'est conclue par la Déclaration d'Amsterdam, dont vient de parler *Monsieur le conseiller fédéral Hürlimann*, a contribué à mettre en évidence la notion d'ensembles bâtis. La volonté de protéger notre patrimoine, solidement incrustée dans la tradition de la plupart de nos cantons, a subi une nouvelle prise de conscience. Aujourd'hui, la protection ne se limite plus aux seuls monuments, expression des pouvoirs spirituel et temporel, mais elle couvre également un cadre environnant, témoignage de la vie quotidienne d'une époque. Je relèverai que l'inventaire fédéral des localités fournit une lecture d'ensemble des sites aussi bien d'intérêt national, régional que local, qui me semble correspondre assez bien aux caractéristiques de notre pays, si diversifié. En ma qualité de magistrat cantonal, je souligne particulièrement l'excellence des rapports et l'étroitesse des liens qu'ont eus mes collaborateurs avec les mandataires et les délégués de la Confédération. La procédure de consultation cantonale a pu être menée dans les meilleures conditions, les points de divergence pouvant être finalement aplanis d'un commun accord.

Dardagny GE peut être donné comme exemple d'un site d'importance nationale à protéger. On sait que notre Ligue lui a décerné le prix Wakker en 1978.

Utilité à signaler

En conclusion, j'entends mentionner l'intérêt de *la méthode d'inventaire fédérale* dont les services de la Confédération vont directement bénéficier. Cette méthode vient donner une vue d'ensemble du patrimoine bâti de notre pays, sans toutefois viser à atteindre le degré de détail des inventaires cantonaux qui permettent de connaître de façon plus précise l'intérêt d'un bâtiment ou d'un ensemble. Je tiens à souligner que, en tant que conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics du canton de Genève, je suis très heureux de ce résultat. De plus, comme président de la Conférence suisse des directeurs de travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, je signale l'utilité, pour notre pays, de disposer d'un tel instrument, à même d'illustrer la diversité culturelle qui nous caractérise et qui fonde notre identité.»

Jaques Vernet